



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2021 à 19H30

Sous la présidence de Monsieur PAGES Patrick.

Présents : tous les membres en exercice sauf :

- Madame COUVILLERS Virginie ayant donné pouvoir à Madame GOURIO Lorène
- Monsieur HARDY Hervé ayant donné pouvoir à Monsieur HARDY Nicolas

Madame GOURIO est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du précédent Procès-verbal.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point supplémentaire :

- Indemnités horaires pour travaux supplémentaires

### L'ORDRE DU JOUR APPELLE

#### **1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 26 Novembre 2020**

Le compte-rendu de la séance du 26 Novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

#### **2) Point administratif**

##### 2.1 - Protocole pour réaliser des examens médicaux

Depuis plusieurs années les examens médicaux des agents communaux sont réalisés dans le cadre d'un partenariat avec le CIG (Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Île-de-France).

Cette action est encadrée par une convention qu'il est aujourd'hui demandé de prolonger pour une durée de trois ans.

Après échanges, il est retenu que le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative au remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme et du comité médical interdépartemental et des expertises médicales avec le CIG.

Après échanges, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Arrondissement d'Evry - Canton de Mennecey



## 2.2 - Indemnités horaires pour travaux supplémentaires

En fonction de l'actualité et des tâches à réaliser, les employés sont amenés à travailler au-delà de la durée habituelle.

De ce fait, des heures supplémentaires sont réalisées et afin de les payer une délibération avait été votée.

Cette délibération est à actualiser en détaillant précisément le cadre des emplois pouvant être assujettis à ces heures supplémentaires :

<b>Cadres d'emplois</b>	<b>Emplois</b>
Adjoint Administratif	- Secrétaire de Mairie
Adjoint Technique	- Agent des espaces verts - Agent d'entretien

Après échanges, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

## 2.3 - Formation des salariés

Dans le cadre de la formation professionnelle, les salariés de Prunay participeront à une formation de :

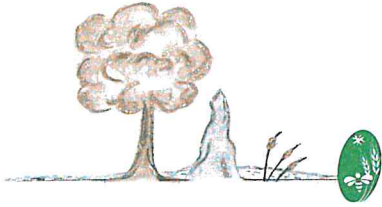
- Sauveteur Secouriste du Travail : durée de 2 jours de formation
- Incendie : d'une 1/2 journée de formation

## **3) Point financier**

### 3.1 - Dépenses imprévues

Afin de payer une facture concernant les frais de répartition scolaire entre les 4 Communes, et pour que cette dépense soit prise sur le budget 2020 par une décision modificative, et sans convoquer le Conseil Municipal, Monsieur le Maire a utilisé sur le conseil de notre perceptrice les dépenses imprévues de fonctionnement.

Cette décision est assujettie à une présentation lors du 1<sup>er</sup> Conseil Municipal suivant cet ordonnancement de dépenses.



Il est donc présenté en séance cette décision qui consiste à augmenter de 4 194.03 € l'article 621 et de 4 394.64 € l'article 6450 et de diminuer la ligne de 8 588.67 € l'article 022.

Après présentation, cette décision est acceptée à l'unanimité.

## 4) Travaux

### 4.1 - Réfection des infrastructures ferroviaires

La SNCF va réaliser des travaux importants de rénovation de ses voies ferrées.

Une communication dans le Prunaysien a eu lieu dans l'édition de janvier et une plus ciblée auprès des habitations proches de la voie ferrée par la SNCF. Les différents intervenants quotidiens au sein de notre commune (Pompiers, Gendarmerie, SAMU, la Poste etc...) ont été informés depuis plusieurs mois des déviations qui seront mises en place.

Monsieur le Maire propose qu'une information auprès des habitants des rues « de Sauxcelles, des Courtils, de l'Eglise, de la Vallée et des Bois » soit réalisée afin de compléter celle de la SNCF.

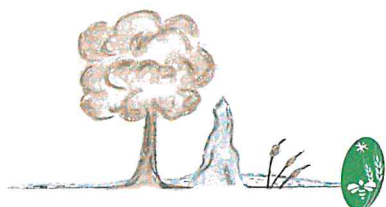
### 4.2 - Fossé à redents

Dans le cadre de la gestion des eaux de ruissellement pour éviter l'inondation de la partie basse du village, des travaux ont été réalisés.

Un fossé à redents, situé sur une parcelle privée fait partie du dispositif. Afin de pouvoir acquérir cette parcelle, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à rechercher des financements pour couvrir en partie cet achat, précédé d'une division parcellaire établie par un géomètre expert.

Cette proposition est retenue à l'unanimité.





## 4.3 - Aire de jeux

L'aire de jeux a été fermée une partie de l'année 2020 pour raisons sanitaires.

Depuis sa réouverture, un jeu, pour des raisons de sécurité, est inutilisable. Ce jeu sera à nouveau opérationnel au Printemps afin que les enfants puissent utiliser cet espace qui leur est réservé.

## **5) Questions diverses**

### *5.1 - Changement des rideaux de l'école primaire*

Après avoir changé les rideaux d'une classe, c'est au tour de la deuxième classe de notre école de recevoir des rideaux neufs.

Ceux-ci seront installés durant les prochaines vacances scolaires.

### *5.2 - Essonne Verte, Essonne Propre*

Afin de continuer à sensibiliser les plus jeunes et participer à une action écocitoyenne, une demi-journée de nettoyage de Printemps aura lieu le samedi 27 mars à 9h30.

Celle-ci sera organisée en respectant tous les aspects sécuritaires (les participants devront être équipés de baudrier jaune ou orange, protégés par des véhicules si besoin, etc...) et sanitaires (respect des distances, fourniture de gants).

Une communication ciblée aura lieu au préalable.

### *5.3 - Elections Régionales et Départementales*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les prochaines élections Régionales et Départementales auront lieu les 13 et 20 juin prochain.

En fonction de l'actualité sanitaire et des précisions sur l'organisation de ce scrutin qui seront fournies, une communication sera réalisée.



## 5.4 - Communication auprès de la population

Notre commune, depuis plusieurs années assure une communication auprès des habitants avec différents moyens.

Le journal communal à fréquence semestrielle, le site internet mis à jour au fil de l'eau, un site facebook.

Aujourd'hui, nous sommes tous demandeurs d'informations lors d'évènements particuliers.

En effet, lors de modification du jour de ramassage des ordures ménagères, de coupure globale d'électricité, d'épisodes neigeux prévus par les autorités etc...nos outils actuels ne permettent pas de répondre à la demande.

Il est donc proposé de rechercher des outils (qui existent sous différentes formes) afin de pouvoir répondre à cette problématique et de toucher un maximum d'habitants.

## 5.5 - SIRTOM / SIREDOM

Monsieur REMONDIN rappelle la problématique de la taxe foncière et plus particulièrement de l'augmentation très forte de la TEOM en 2020. Cette augmentation était due à une erreur de clé de répartition.

Lors de la dernière réunion de l'instance gérant le ramassage (SIRTOM) il a été retenu que cette erreur sera corrigée en 2021 auprès des différents propriétaires.

Toutefois, il explique au Conseil Municipal que les coûts de traitement (SIREDOM) vont augmenter très sensiblement (cf au rapport de la Chambre Régionale des Comptes paru le 2 février 2021).

L'augmentation de la part fixe de la TEOM sera de 18% en 2021 et stable jusqu'en 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Le Maire.  
Patrick PAGES.

Arrondissement d'Evry - Canton de Mennecey